



Contre les « intégristes » de l'écologie, un comité de défense de la plage des Pauvres s'est créé lundi au Touquet

Publié le 07/11/2012



Les chasseurs s'estiment les dindons de la farce et signent des deux mains pour le comité de défense.

« Arrêtez, y'en a marre... On est chez nous ici... Nos traditions sont en danger... Ce n'est pas aux gens des villes de nous dicter ce qu'il faut faire... Ils nous emm... Qu'on fiche la paix aux chasseurs et aux promeneurs... »

Plus de deux cents personnes, essentiellement de sexe masculin, étaient réunis lundi à l'hôtel de ville du Touquet. Plutôt énervées ! Un comité de défense de la plage des Pauvres érigé alors même qu'une pétition a déjà recueilli plus de 2 000 signatures. Il est animé, entre autres, par les maires de Camiers, Jacques Jupin, d'Etaples, Jean-Claude Baheux (« *La plage des pauvres, c'est la richesse des Etaplois !* »), du Touquet, Daniel Fasquelle et de Merlimont, Jean-François Rapin. Sans oublier, le président de la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais, Willy Schraen, et le président des chasseurs de Baie de Canche, Claude baillet.

Déjà l'an dernier la course de la Salicorne entre Camiers et Etaples avait dû être annulée. Puis le conflit s'est ranimé en août quand des gardes d'Eden 62, l'association qui gère la réserve naturelle de la Baie de canche entre Etaples et Camiers, a voulu empêcher les chasseurs « à la botte » de chasser sur la plage des Pauvres. Ces derniers sont environ 200, n'ont pas les moyens de s'offrir une hutte et chassent à pied les oiseaux de passage depuis des générations, moyennant un droit de 35 Euros. C'est en 1987 que la réserve naturelle a été créée. Problème : au lieu de prendre comme limite le sentier des Douaniers qui mène à la plage des Pauvres, on a tracé artificiellement ne ligne droite, coupant ce sentier et incluant la plage des

pauvres. En août 1997, un accord est conclu au sein du comité de gestion de la réserve, composé d'élus locaux, d'experts, d'écologistes et de chasseurs. Ces derniers s'engagent à détruire trois huttes et à respecter scrupuleusement, sur tout l'estuaire, un arrêté de biotope sauvegardant la faune et la flore. Moyennant quoi la réserve sera désormais délimitée par le sentier des Douaniers, ce qui en fait sortir la plage des pauvres et permet d'y chasser. Selon Daniel Fasquelle, député, même le Groupement de Défense de l'Environnement (GDEAM) avait alors donné son accord.

Mais voilà. La nouvelle délimitation de la réserve n'a jamais été actée et le conseil national de la protection de la nature, dépendant du ministère de l'écologie, vient d'émettre en catimini, un avis de protection complète des vingt hectares de la plage. Ce conseil avait cependant ratifié l'accord de 1997. Du coup, plus question d'y chasser ! Elus locaux et chasseurs hurlent évidemment à la trahison et montrent du doigt les fonctionnaires – « *Non les militants !* » - de la DREAL, la direction régionale de l'environnement. Le comité et Daniel Fasquelle, déjà fort d'une pétition de plus de 2 000 signatures, vont maintenant se tourner vers la ministre de l'écologie, Delphine Batho, pour obtenir le respect de l'accord de 1997.

La Voix du Nord